COMMUNE DE LECQUES
Département du Gard
PV de séance ordinaire du Conseil Municipal
Réunion tenue le 10 avril 2018
Date de la convocation : 3 mars 2018
Date d'affichage du PV : 20 avril 2018

Présents : Mesdames Marie Thérèse BOUSCAUD, Martine DUMAS-VALAT, Bernadette POHER, Messieurs Alain DARTHENUCQ, Marc DUCHENNE, Guillaume LALANDE, Pierre MASSE, Michel ROCH

Absents : Sandrine MALIGE, Danièle MAURICE,

Pouvoirs : Danièle MAURICE à Alain DARTHENUCQ

Secrétaire de séance : Guillaume LALANDE

Ouverture de séance à 20h00

Avant de passer à l'ordre du jour, Madame le Maire demande si l'assemblée est favorable pour ajouter à l'examen de cette séance un point supplémentaire qui viendra se positionner en :

7/ Renouvellement tracteur

A l'unanimité le conseil communal accepte l'ajout de ces 2 points à l'ordre du jour.

Il est ensuite décidé de passer à l'ordre du jour.

1/ Approbation du compte de gestion 2017 établi par le trésorier

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2/ Approbation du compte administratif 2017

Alain DARTHENUCQ, adjoint au maire, élu président de séance pour le vote du compte administratif, présente par section et chapitre les crédits ouverts au budget, les réalisations, et les restes à réalisés, mouvements réels et d'ordre confondus :

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	Fonctionnement	244 248,68	359 453,25
	Investissement	172 872,80	107 583,21
Report de l'exercice 2016	Fonctionnement		133 248,96
	Investissement		118 861,62
TOTAL réalisations + reports		417 121,48	719 147,04
Restes à réaliser à reporter	Investissement	112 120,92	14 400,00
Résultats cumulés	Fonctionnement	244 248,68	492 702,21
	Investissement	284 993,72	240 844,83
	TOTAL	**529 242,40**	**733 547 04**

Hors de la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif 2017.

3/ Affectation des résultats

Le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017 du budget général en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports (pour rappel) :	
Excédent de la section investissement de l'année antérieure	118 861,62
Excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure	133 248,96
Solde d'exécution :	
Un solde d'exécution (déficit 001) de la section d'investissement de :	- 65 289,59
Un solde d'exécution (excédent 002) de la section de fonctionnement :	115 204,57
Restes à réaliser :	
Un reste à réaliser en dépenses d'investissement de :	112 120,92
Un reste à réaliser en recettes d'investissement de :	14 400,00
Besoin net de la section d'investissement	44 148,89

On propose d'affecter les résultats de la façon suivante :

- Compenser le déficit réel d'investissement 2017 (les 44 148,89 € correspondant sont pris en compte dans les résultats cumulés de 2017 ci-dessus);
- Provisionner le compte investissement à hauteur de 120 000 €
- Reporter le solde (84 304,64 €) en excédent de fonctionnement 2018

Après discussion les membres du Conseil Municipal délibèrent et adopte ce point à l'unanimité.

4/ Vote du budget primitif 2018

Les recettes et dépenses de fonctionnement sont équilibrées au montant de 431 628,10€.
Les recettes et les dépenses d'investissement sont équilibrées au montant de 856 032,18€. Ce montant est très élevé de façon artificielle car il intègre une somme de 334 947,51€ en recettes et en dépenses qui n'est qu'un réajustement d'écritures sans incidence sur le budget réel. On doit considérer que notre budget 2018 d'investissement s'équilibre à 521 084,67€

Après discussion les membres du Conseil Municipal délibèrent et adoptent ce point à l'unanimité.

5/ Vote des taux des taxes directes locales

Il est proposé de ne pas augmenter les taux qui restent comme suit :

- Taxe d'habitation : 15,05 %
- Foncier bâti : 25,66 %
- Foncier non bâti : 94,38 %

Après discussion les membres du Conseil Municipal délibèrent et adopte ce point à l'unanimité.

6/ Convention d'occupation provisoire de la parcelle W110

Il est proposé :

- Compte tenu de nouvelles contraintes à charge du locataire, de ne pas majorer l'indemnité d'occupation de 1 200 €
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'occupation provisoire et précaire de la Guinguette

Après discussion les membres du Conseil Municipal délibèrent et adoptent ce point à l'unanimité.

7/ Renouvellement du tracteur

Madame le Maire rappelle que la commune possède un tracteur qui ne peut plus, pour des raisons techniques et de sécurité, être utilisé par les agents d'entretien.

L'entreprise Michel Equipement à Alès propose à la vente un tracteur New Holland d'occasion au prix de 16 800 € TTC et reprendrait le tracteur de la commune au prix de 400 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'acquisition du tracteur d'un montant de 16 800 € ;
- approuve la proposition de reprise de l'ancien tracteur au prix de 400 €
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Principal 2018,
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Bernadette POHER lève la Séance à 21h35

.

Le Maire,
Bernadette POHER